



SECRETARIAT EXECUTIF



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

(Visa de Conformité Juridique de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques)

Date de diffusion de l'AMI **Lundi 19 juin 2017**
 Appel à manifestation d'intérêt **02/AMI/ANPN/EMER/2017**
 Nom du projet **Arc d'Emeraude**
 Source de financement **Accord de Conversion de Dette n° AFDGA 1141 01 W**

CONSULTATION EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'ANPN POUR L'INTEGRATION DES AIRES PROTEGEES DE L'ARC D'EMERAUDE
DANS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU GRAND LIBREVILLE, GABON

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon se propose d'arrêter une liste restreinte d'experts indépendants ou de bureaux d'étude internationaux ou nationaux qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour le renforcement de la gestion environnementale des territoires autour des aires protégées de l'Arc d'Emeraude.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la présente manifestation d'intérêt est ouverte, à égalité de conditions aux experts individuels et aux bureaux d'études qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité définies à l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le projet Arc d'Emeraude est financé par l'Agence Française de Développement, dans le cadre de l'accord de conversion de dettes signé par la France et le Gabon en 2008. Il fait l'objet de la convention d'affectation de fonds n° AFDGA 1141.01.W, signée le 19 décembre 2012, et dont la durée s'étend jusqu'à fin décembre 2018.

Ce projet vise la conservation et la valorisation des espaces naturels protégés situés autour de Libreville, soient les parcs nationaux d'Akanda et de Pongara ainsi que l'Arboretum Raponda Walker (ARW). A cette fin, les actions du projet doivent permettre l'amélioration des connaissances scientifiques et de l'efficacité de la gestion, l'aménagement, la valorisation écotouristique ainsi que l'intégration territoriale de ces trois aires protégées.

Ce dernier aspect de l'intégration territoriale des aires protégées de l'Arc d'Emeraude dans l'aménagement à long terme des territoires de la Région de l'Estuaire est sans doute l'un des aspects les plus importants à tenir en compte pour un maintien dans le futur des valeurs écologiques préservées par ces aires protégées, au vu de la rapide croissance urbaine de Libreville et des trois nouvelles communes adjacentes (Akanda, Owendo et Ntoundou), de l'intense spéculation foncière, et des dégradations environnementales qui l'accompagnent.

L'ANPN, en collaboration avec différentes administrations gouvernementales et territoriales partenaires, et en cohérence avec ses prérogatives institutionnelles, cherche au travers de cette consultation à mettre au point des outils et procédures pour le suivi de l'extension urbaine et une concertation inter acteurs en vue d'une planification territoriale anticipée destinée à réduire les impacts environnementaux et les situations de risques.

3.1. Contexte et antécédents

Différents travaux d'analyse des dynamiques spatiales et des relations entre les aires protégées et les collectivités locales, conduit de 2014 à 2016 à l'initiative de l'ANPN, ont permis de souligner les enjeux et les risques liés à une conquête urbaine peu respectueuse des écosystèmes naturels et des services écologiques qu'ils offrent, y compris lorsqu'ils sont protégés par une décision légale. Ces travaux ont permis d'enclencher une dynamique impliquant différents acteurs du territoire autour des questions liées à la croissance urbaine, ses formes et ses impacts.

L'ANPN, soucieuse de la viabilité des aires protégées marines et côtières placées sous sa gestion, souhaite faciliter l'accompagnement d'une démarche interinstitutionnelle favorable à la planification, tout en mettant en place les outils et instruments permettant de renforcer la vigilance et de nourrir des décisions encadrant et orientant la progression du front d'urbanisation.

3.2. Objectifs de la mission

L'objectif global est le développement d'un aménagement territorial anticipé et raisonné au sein de la zone tampon des unités de conservation. Cet aménagement territorial raisonné permettra (i) le maintien et la préservation des services écologiques, (ii) la réduction des menaces pesant sur la pérennité des aires protégées, (iii) la réduction des risques naturels, (iv) la préservation du capital foncier, (v) une application plus rigoureuse des dispositions du Plan Opérationnel Gabon Vert visant le maintien de 15% d'espaces verts au sein des zones urbaines et périurbaines.

L'objectif spécifique de la prestation est le renforcement des capacités de l'ANPN et de ses partenaires institutionnels au travers de la mise à disposition d'outils adaptés et d'un ensemble intégré de procédures de collaborations, d'actions de communication, d'information, de formation.

Les acteurs concernés par cette démarche initiée par l'ANPN sont les services techniques de l'Agence, ainsi que les acteurs intervenant au sein de la zone tampon du parc national d'Akanda et des espaces situés autour de l'Arboretum Raponda Walker. Par extension, les résultats attendus en termes de renforcement des capacités pourront contribuer à renforcer la maîtrise du développement périurbain du Grand Libreville.

3.3. Contenu de la mission

Cette prestation s'inscrit dans le cadre plus global des activités mises en œuvre par le projet Arc d'Emeraude exécutée par l'ANPN. La prestation comprend plusieurs volets qui doivent être envisagés comme indissociables et complémentaires :

- Appui à la formalisation et à l'animation d'un groupe de travail interinstitutionnel « Urbanisation & Arc d'Emeraude »
- Synthèse, vulgarisation et diffusion des éléments de connaissance sur les dynamiques spatiales observées dans l'Arc d'Emeraude
- Retours d'expérience concernant les catastrophes naturelles subies depuis 2010 par les communes et communautés du Grand Libreville
- Information et sensibilisation des élus locaux et des services techniques des communes aux risques naturels en zone côtière, y compris liés au changement climatique
- Guide cartographique des zones sensibles et des espaces patrimoniaux à préserver des impacts de l'urbanisation
- Développement d'une procédure de détection précoce des changements sur la base d'images satellitaires et aériennes, pour l'usage des services techniques de l'ANPN et l'AGEOS.
- Formation des membres de l'équipe de la cellule SIG de l'ANPN pour la mise à jour des bases d'informations géographiques et la cartographie.

3.4. Livrables issus de la prestation

Cette section présente à minima les différents livrables issus de la prestation : il est évident que les prestataires en charge pourront proposer des livrables complémentaires allant dans le sens d'un meilleur niveau d'analyse et de restitution des travaux.

• Phase de lancement de la prestation :

Note de cadrage méthodologique intégrant le phasage et le chronogramme des travaux.

• Note technique en vue de la formalisation et de l'animation du groupe de travail interinstitutionnel :

Recensement des différents acteurs concernés / Documents constitutifs du groupe interinstitutionnel et composition / Mode d'emploi (objectifs partagés et procédures de fonctionnement) du groupe interinstitutionnel / Agenda, ordre du jour et CR des réunions.

• Mise en forme et diffusion des travaux et études :

Document de synthèse communicant sur les éléments de l'analyse spatiale des changements d'occupation du sol dans l'Arc d'Emeraude / Guide et visuels pour les réunions et événements de vulgarisation et de diffusion des travaux / Document de synthèse sur les retours d'expérience à propos des catastrophes naturelles / Cartographie analytique et base de données SIG sur les zones sensibles et les sites patrimoniaux / Solution technique accompagnée d'un manuel d'utilisation et de mise à jour pour la détection automatisée des changements de forme dans le pourtour des aires protégées de l'Arc d'Emeraude / Guide pour la formation à l'utilisation et la valorisation de ce nouvel outil, y compris au travers de la livraison de rapports succincts d'alerte en cas de changement brutal observé et justifiant la réalisation d'images de détail par drone ou d'interventions de vérification sur le terrain / Rapport de formation et manuel technique pour la mise à jour des bases de données géographiques sur l'Arc d'Emeraude et l'élaboration et cartes de restitution des analyses des dynamiques spatiales observées.

• Rapport technique de consultation

Notes bimensuelles de situation de la mise en œuvre de la prestation / Rapport intermédiaire au bout de 10 mois / Rapport final de consultation.

4. CALENDRIER ET DUREE DE LA PRESTATION

Le travail à fournir pour cette prestation est estimé à 150 Ho.J, à fournir sur une durée totale de 15 mois. Elle comprendra des travaux à réaliser sur place à Libreville nécessitant la présence de l'équipe, et des travaux à conduire au siège du consultant. La consultation intégrera des interventions pour l'animation du groupe interinstitutionnel au minimum chaque huit semaine.

5. PROFILS D'EXPERTISE

L'ANPN ne souhaite pas imposer une structure d'équipe ; toutefois, on préférera une équipe restreinte, spécialisée sur les questions à aborder, et disponible pour fournir un accompagnement régulier aux équipes de l'ANPN dans une perspective d'appropriation des outils, de transfert de compétence et de renforcement des capacités.

Les soumissionnaires devront être en mesure de mobiliser un expert ou une équipe à même de conduire les différents éléments des termes de référence. Les compétences minimales devant être réunies sont les suivantes :

- Capacité à identifier et obtenir dans le domaine public les images

satellitaires et aériennes pertinentes pour les besoins de la consultation et de la production des outils à destination des agences gouvernementales ;

- Capacité à manipuler, traiter et exploiter des images satellitaires et aériennes afin de produire les bases d'information géographiques indispensables à une analyse spatiale et cartographique, y compris au travers de requêtes de traitement automatisées destinées à identifier les changements de forme dans l'occupation du sol ;
- Capacité à conduire une analyse spatiale des mutations en cours dans le périurbain de Libreville et des impacts correspondants sur les milieux naturels et la santé des écosystèmes, sur la base de l'analyse d'images mais également d'enquêtes et d'observations sur le terrain, en suivant une méthodologie cohérente et reproductible ;
- Capacité à produire une cartographie analytique des dynamiques et des mutations spatiales en zones périurbaines et en zone côtière, faisant ressortir les principaux faits et éléments d'intérêt à prendre en considération par un groupe de travail interinstitutionnel « urbanisation dans l'Arc d'Emeraude » ;
- Capacité à opérer un transfert de compétences et de savoir-faire en matière d'analyse d'images et de cartographie d'expression en lien avec l'extension urbaine et l'évolution des écosystèmes littoraux ;
- Capacité à animer un processus de concertation inter-acteurs autour des questions de risques de catastrophes naturelles, d'adaptation au changement climatique, de gestion des aires protégées et des espaces naturels, d'intégration territoriale des aires protégées dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Capacité à formuler des recommandations aux décideurs en matière de gestion des aires protégées et des espaces naturels, réduction des risques côtiers, aménagement des territoires littoraux et adaptation au changement climatique en zone côtière ;
- Productions de supports et d'outils de vulgarisation, de communication et d'aide à la décision en matière de gestion des aires protégées et des espaces naturels, réduction des risques côtiers, aménagement des territoires littoraux et adaptation au changement climatique en zone côtière.

6. ELIGIBILITE ET SOUMISSION D'OFFRES

Cette consultation s'adresse aux bureaux d'étude et groupements d'experts internationaux et nationaux à même de mobiliser les compétences nécessaires pour la réalisation des différents aspects de la formation.

L'ANPN établira, sur la base des réponses au présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de six (6) candidats. La sélection finale se fera sur la base d'une consultation restreinte et de l'analyse des offres techniques et financières en réponse aux termes de référence détaillés qui seront communiqués aux candidats présélectionnés.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation d'intérêt, rédigé en français, comprendra une lettre d'intention accompagnée d'une note de présentation de l'expert, du cabinet ou de groupement, indiquant qu'il est qualifié pour réaliser les prestations décrites supra. Le dossier comprendra les pièces suivantes :

- La lettre d'intention,
- La déclaration d'intégrité,
- L'expérience de(s) l'expert(s), du cabinet ou du bureau d'études,
- Les moyens humains mobilisés pour l'étude.

8. DATE LIMITE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française doivent être déposées en version papier en un exemplaire original et cinq copies au plus tard le Jeudi 27 juillet 2017 à 10 heures à l'adresse ci-dessous :

Coordination du projet "Arc d'Emeraude"
 Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)
 Résidence Royale, Bâtiment B, Quartier Kalikak
 B.P. 20.379, Libreville, GABON

Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à 10 heures 30 minutes dans les locaux de l'ANPN.

Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de transmettre les dossiers physiques par un opérateur de courrier express, et de communiquer les références de l'envoi pour suivi.

Le Secrétaire Exécutif de l'ANPN

Pr. Lee James Taylor WHITE

P. Le Directeur Général

 P.O. Le Directeur Général Adjoint,
 Chargé des Marchés Publics

M. Ghislain BINGANGOYE